

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
MACON

Canton de  
Mâcon-Centre

**OBJET**  
de la délibération:

**Budget Primitif**  
**pour 2024**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**24**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**20 mars 2024**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **3 avril 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
**(2 avril 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick et RACINNE Christiane.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteurs : Christine ROBIN et Florian DUVERNAY

**EXPOSE**

Il sera donné connaissance aux conseillers municipaux de la note de présentation brève et synthétique qui accompagne la proposition de budget primitif du budget principal pour l'année 2024.

Voici la synthèse des équilibres budgétaires :

**Le budget principal de la Ville s'équilibre :**

- En fonctionnement : 11 538 578.00 €
- En investissement : 10 226 091.00 €

Soit un budget d'un montant total de 21 764 669.00 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition du budget primitif de l'année 2024.

**DELIBERATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivant,  
**VU** la note de proposition brève et synthétique du budget primitif,  
**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 14 mars 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de P. LOPEZ, JP. PETIT, L. VOISIN et Le Maire.

Après en avoir délibéré à la majorité avec 2 votes contre de P. LOPEZ et C. RACINNE.

**ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

